

# E 4795

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 7 octobre 2009

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 7 octobre 2009

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Renouvellement** du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants. - Nomination des membres titulaires et suppléants italiens. - Nomination des membres titulaires et suppléants luxembourgeois. - Nomination des membres titulaires et suppléants maltais.

13742/09.





CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 30 septembre 2009 (01.10)  
(OR. en)

13742/09

SOC 548

**NOTE POINT "I/A"**

---

**Du:** Secrétariat général du Conseil  
**au:** Comité des représentants permanents (1ère partie)/Conseil

---

**N°. doc. préc.:** 7704/2/09 SOC 192 REV 2

---

**Objet :** **Renouvellement du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants**

- **Nomination des membres titulaires et suppléants italiens**
- **Nomination des membres titulaires et suppléants luxembourgeois**
- **Nomination des membres titulaires et suppléants maltais**

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé par les gouvernements italien, luxembourgeois et maltais des candidatures des membres titulaires dans la catégorie des représentants des gouvernements et des suppléants du comité mentionné en objet, ainsi que des membres titulaires et des suppléants dans la catégorie des représentants des organisations des travailleurs et des organisations d'employeurs.
2. En vertu de l'article 82 du règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil du 14 juin 1971, les membres titulaires et suppléants sont nommés par le Conseil pour une période de deux ans.

3. Par conséquent, le Comité des Représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants, tel qu'il figure en annexe; et
  - b) de décider d'en publier le texte, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
-

DÉCISION DU CONSEIL

portant nomination des membres titulaires et des suppléants italiens, luxembourgeois et maltais  
du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille que se déplacent à l'intérieur de la Communauté<sup>1</sup>, et notamment son article 82,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 30 mars 2009<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants pour la période allant du 30 mars 2009 au 29 mars 2011, à l'exception de certains membres dont les membres titulaires et les suppléants italiens, luxembourgeois et maltais.
- (2) Les gouvernements italien, luxembourgeois et maltais ont présenté les candidatures pour un certain nombre de sièges à pourvoir,

DÉCIDE:

---

<sup>1</sup> JO n° L 149 du 5.7.1971, p. 2. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1945/93 (JO L 181 du 23.7.1993, p. 1).

<sup>2</sup> JO C 83 du 7.4.2009, p. 19.

## Article premier

Sont nommés membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants pour la période prenant fin le 29 mars 2011:

### **REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS**

<b>Pays</b>	<b>Membres</b>	<b>Suppléants</b>
Italie	Mme Maria Grazia CATALDI	Mme Enza AMATO
Luxembourg	M. Claude EWEN M. Romain EWERT	Mme Mady KRIES

### **REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS**

<b>Pays</b>	<b>Membres</b>	<b>Suppléants</b>
Italie	M. Michele ZERILLO M. Gianluca LODETTI	M. Enrico MORONI
Luxembourg	M. Eduardo DIAS M. Vincent JACQUET	Mme Tania MATIAS
Malte	Mme Margaret MAGRIN M. Martin BALZAN	M. Terry GOSDEN

### **REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS**

<b>Pays</b>	<b>Membres</b>	<b>Suppléants</b>
Italie	Mme Paola ASTORRI M. Giacomo Emilio CURATOLO	Mme Elvira MASSIMIANO
Luxembourg	M. François ENGELS M. Tom HERMES	Mme Fabienne LANG

Fait à

Par le Conseil  
Le président